
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le budget primitif 2025, disponible sur le site internet de Grand Lieu Communauté.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le budget 2026 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire le 27 janvier 2026 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De poursuivre les investissements prévus au plan pluriannuel d'investissements ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget le maintien du versement de la part de l'enveloppe du FPIC de Grand Lieu Communauté (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) aux communes.

Il est présenté avec la reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2025 et des restes à réaliser 2025.

1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

A- Informations statistiques, fiscales et financières à partir de la fiche individuelle DGF 2025 :

- Code SIREN :	244 400 438
- Régime fiscale :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de Communes membres :	9
- Population totale INSEE au 01.01.2025 :	42 810
- Population DGF au 01.01.2025 :	43 070
- Potentiel fiscal :	14 876 362 €
- Potentiel fiscal par habitant :	345,40 €
- Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :	0,35
- Dotation d'intercommunalité totale 2025 :	823 798 €
- Dotation d'intercommunalité par habitant 2025 :	19,24 €
- Dotation de compensation 2025 :	799 378 €

B- Ratios financiers 2026 de Grand Lieu Communauté
(En €/hab. pour les ratios 1 à 5 puis en pourcentage)

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	322,22
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	382,95
3	Dépenses d'équipement brut / population	74,82
4	Encours de dette / population (2) (3)	149,34
5	DGF / population	38,09
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	19,94 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	86,24 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19,54 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	39,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	15,86 %

2- PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

A- Budget principal 2026

Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreux d'investissements (aménagement de voirie, mobilités et déplacements, aires d'accueil des gens du voyage, transitions...).

Budget principal (nbre : 1)

	BP 2026	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 206 587,00 €	23 551 267,00 €
Investissement	10 407 319,00 €	10 407 319,00 €
TOTAL	28 613 906,00 €	33 958 586,00 €

B- Présentation consolidée des budgets annexes 2026

Les budgets annexes concernent les parcs d'activités, les déchets ménagers et assimilés, l'assainissement collectif et non collectif, les équipements aquatiques, l'office de tourisme communautaire.

Budgets annexe (nbre : 6)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	42 622 212,00 €	58 970 884,00 €
Investissement	40 793 896,00 €	41 015 342,00 €
TOTAL	83 416 108,00 €	99 986 226,00 €

3- LES RECETTES FISCALES 2026

Les recettes fiscales sont versées par les entreprises et les habitants :

Taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) et le produit de foncier non bâti transféré (TFB et TFNB) et produit additionnel (TAFNB)	0,472 millions d'€
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3,959 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	0,586 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	0,259 million d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	0,346 millions d'€
Dotation Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	0,0048 million d'€
Taxe GEMAPI	0,400 million d'€
Fraction de TVA (TH)	3,765 million d'€
Fraction de TVA (CVAE)	2,573 million d'€

Les taux votés par Grand Lieu Communauté sont :

	2023	2024	2025	2026
TAXE D'HABITATION	7,97%	7,97%	7,97%	7,97%
TAXE SUR LE FONCIER BATI	0,75%	0,75%	0,75%	1,50%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	23,99%	23,99%	25,00%	26,00%

4- LES EMPRUNTS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

La dette actuelle est composée de 12 contrats pour un capital restant dû de 12 millions d'€ au 01/01/2026.

Les emprunts financent pour 42 % la Gendarmerie de St Philbert, 12 % les mobilités, 21 % l'aménagement des parcs d'activités, 22 % l'assainissement collectif, 3% pour les déchetteries.

5- LES EFFECTIFS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

Au 1^{er} janvier 2026, la collectivité compte 92 agents soit 84,5 emplois équivalents temps plein.